

Le catalogage à la Ville de Paris

par Philippe Raccah

Bureau des bibliothèques

Le réseau informatisé des bibliothèques de la Ville de Paris, quelques caractéristiques

Aujourd'hui 14 bibliothèques (sur 60) sont informatisées, 11 autres doivent l'être dans la prochaine tranche de l'opération prévue en 1994 : l'organisation du catalogage répond donc à la fois aux nécessités de la saisie initiale des fonds et aux besoins du catalogage courant.

Les acquisitions et les opérations y afférant sont pour une grande part centralisées (l'édition courante signalée dans *Livres Hebdo* pour les imprimés, la totalité des acquisitions des bibliothèques informatisées pour les phonogrammes) par le Service technique des bibliothèques. Elles sont en même temps décentralisées dans les établissements (fonds locaux, réassorts, toutes commandes spécifiques). Au sein du Service technique, une équipe spécialisée effectue le catalogage courant des acquisitions centralisées et la coordination du catalogage partagé. Cette coordination est encore plus importante au moment de la saisie initiale des collections des bibliothèques qui s'informatisent.

Cette équipe du Service technique a de façon plus générale un rôle de formation et de contrôle de la qualité de la base bibliographique. Celle-ci comprend actuellement plus de 275 000 titres, imprimés, documents sonores, partitions, vidéos, pour environ 950 000 exemplaires.

Le système utilisé à Paris est le système LIBS 100 de GEAC (qui a racheté CLSI fin 1992), dont le format de catalogage

est le MARC américain : LC-MARC. L'indexation matière est faite en RAMEAU.

Le démarrage

Pour l'informatisation en 1989 des deux premières bibliothèques : Clignancourt (18^e arrondissement) et Jean-Pierre Melville (13^e), il y a eu, pour gagner du temps, appel à une société de saisie, AIC, à qui on a demandé d'effectuer une saisie ultra-minimale à partir du fichier topographique. Il était prévu de compléter cette saisie par requêtes à la Bibliothèque nationale.

Les requêtes BN

Au terme de vicissitudes, ces requêtes ont abouti en 1992 au chargement d'environ 45 000 notices BN complètes qui ont écrasé les notices minimales correspondantes. Seules les notices avec ISBN pour lesquelles la BN offrait en réponse une notice unique ont été ainsi enrichies. Pour les autres la charge de travail a été jugée trop importante, à cause du tri à opérer dans les réponses multiples, inévitables quand la clé de recherche est constituée à partir du titre et de l'auteur.

Ce chargement a permis d'ouvrir l'accès sujet dans le catalogue informatisé pour le public, ce qui auparavant n'était pas possible, beaucoup de notices n'ayant pas de vedette matière.

Le catalogage « tout local »

A partir de 1990 le catalogage complet en LC-MARC a été mis en place, aussi bien pour les imprimés que pour les documents sonores. Pour le courant, ce

catalogage est assuré entièrement en local, selon les modalités décrites plus haut, faute de solution de récupération satisfaisante en termes de rapidité de fourniture, de gain de temps et de coût.

En mars 1993 des tests approfondis ont pu être effectués par le Service technique sur le serveur bibliographique national, tant pour les imprimés que pour les phonogrammes, afin de juger si le SBN pouvait répondre convenablement aux besoins. Ces tests ont porté sur des listes d'acquisition du Service technique qui remontaient à octobre 1992, donc avec suffisamment de recul. En ce qui concerne les imprimés, deux constatations principales ont été faites.

Sur le plan quantitatif, le délai de réactualisation des notices est long et une part non négligeable des titres n'est pas du tout cataloguée ; à titre d'exemple, sur 150 titres de la liste d'acquisitions du 22 octobre 1992, comprenant principalement des titres choisis dans les *Livres Hebdo* des deux semaines précédentes mais aussi des ouvrages récents reçus en service de presse, il y avait au 29 mars 1993, 90 notices complètes dans le SBN, 7 notices « dépôt légal ». Et 53 titres, soit 35 %, n'étaient pas catalogués. Sur 80 titres choisis dans *Livres Hebdo* des 4 et 11 décembre 1992, 35 notices complètes et 17 notices « dépôt légal » sont dans la base du SBN au 26

mars 1993, et donc 28 titres ne sont pas catalogués. Sur les 104 titres pris dans *Livres Hebdo* des 8 et 15 janvier 1993, il y avait au 26 mars 1993, 47 notices complètes.

La qualité des notices est inégale, parfois décevante. Les « Pléiade » par exemple ne font pas l'objet de dépouillement. Par ailleurs de nombreuses notices récupérées seraient à compléter pour ajouter l'indice Dewey, pour alléger ou simplifier l'indexation matière qui ne correspond pas toujours à une utilisation « lecture publique », ou pour ajouter des étiquettes de thème(s) aux titres « jeunesse », comme cela se pratique à Paris.

En ce qui concerne les phonogrammes, les tests ont montré que le taux de recouvrement du SBN était faible et surtout qu'il ne correspondait pas aux acquisitions courantes des discothèques publiques. Certains éditeurs et distributeurs sont pratiquement absents de la base, et le retard de traitement après la parution d'un phonogramme est en moyenne de six mois. Cela sans parler de l'impossibilité, aujourd'hui encore, de récupérer les notices « à niveaux ».

En résumé, le retard du SBN sur le rythme d'acquisitions du réseau parisien, joint à la charge de travail qui serait nécessaire sur les notices récupé-

rées, rend irréaliste le recours au SBN pour le catalogage courant.

La situation actuelle

Pour le courant, le catalogage est donc actuellement entièrement *Ville de Paris*, tout en étant pour une grande part centralisé.

Les prochaines bibliothèques qui vont être informatisées auront par contre à procéder au catalogage initial d'une partie de leurs collections, celle qui ne figure pas dans le catalogue commun actuel. Cette part diminue au fur et à mesure du développement de l'informatisation, le taux de recouvrement concernant les imprimés, adulte et jeunesse, est par exemple aujourd'hui voisin de 95 %. Mais le catalogage local du reste, ajouté à celui des fonds locaux ou fonds spécialisés dans certains établissements, représente une charge de travail importante.

Deux moyens d'accélérer ce processus sont prévus : le recours à des vacataires ayant une formation au catalogage et, pour les imprimés, la récupération de notices sur le CD-ROM de la *Bibliographie nationale française*. Pour les phonogrammes, la possibilité de récupérer des notices sur CD-ROM serait également très utile...

